Envoyé en préfecture le 02/03/2021 Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID: 033-243301223-20210224-2021_07-DE



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt Le 24 Février 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 16 Février 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37 NOMBRE DE PRESENTS : 29 NOMBRE DE VOTANTS : 32

<u>Objet</u> : Rapport d'activités du Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière 2019

Présents: 21

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Présents en téléconférence : 8

BOURSEAU Christiane (Virsac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), JOLLIVET Célia (Peujard), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

BLANC Jean Franck (Teuillac) pouvoir à Jean Pierre SUBERVILLE, COUPAUD Catherine (Pugnac) pouvoir à FUSEAU Michael, GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée) pouvoir à GUINAUDIE Valérie.

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID : 033-243301223-20210224-2021_07-DE



Absents excusés: 3

FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), TARIS Roger (Tauriac).

Absents: 2

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan).

Secrétaires de séance : DAHRAN Laurence

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le rapport d'activités 2019 transmis par le Syndicat Mixte de Gestion des Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière,

Il est communication en séance du rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière 2019.

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le:

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac Le 25 Février 2021

La Présidente MUN



Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière

Maison des services au public 8 au Mas 33710 BOURG-SUR-GIRONDE

contact@syndicatdumoron.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019









Table des matières

Mot du Président	3
Édito du Directeur	4
La gouvernance	5
Le SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière	7
Organigramme des services	8
Les compétences du SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière	9
Orientation I : Définir et engager une stratégie d'intervention	10
1.1 Définition d'une stratégie territoriale	10
1.2 Poursuite de la mise en œuvre des Plans Pluriannuels de Gestion	11
Orientation II : restructurer l'organisation du syndicat au regard des besoins nouveaux	18
2.1 Identification des besoins – Mise en place d'un audit interne	18
2.2 Mise en conformité en matière de règlementation, d'hygiène et de sécurité	19
Orientation III : Protéger durablement les cours d'eau et la biodiversité	19
3.1 Améliorer les connaissances écologiques	19
3.2 Natura 2000 « vallée et Palus du Moron »	20
3.3 Démarche de protection et de valorisation des zones humides	22
3.4 Favoriser les liens entre population et nature	24
Orientation IV : Améliorer la visibilité et la notoriété du syndicat	25
4.1 Confortement et développement des partenariats	25
4.2 Développement d'une stratégie de communication	25
Orientation V: conforter la structuration et la vision prospective du syndicat	26
Bilan financier	27
Revue de presse 2019	27

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID: 033-243301223-20210224-2021_07-DE

Mot du Président



Conscient des enjeux pour le territoire et des défis à relever pour préserver et valoriser nos vastes écosystèmes aquatiques, c'est avec enthousiasme, intérêt et curiosité que j'ai appréhendé la présidence du syndicat.

L'objectif de la nouvelle gouvernance était clair : conforter l'organisation et la structuration du syndicat pour répondre aux besoins des communautés de communes et communes, ainsi qu'aux nécessités de demain.

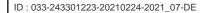
La tâche s'est avérée impétueuse pour cette première année de mandature car il aura fallu répondre à la prise de compétence sur deux bassins versants nouveaux, résoudre des difficultés financières et engager une réflexion de fond sur les orientations et objectifs à atteindre pour nos territoires.

Cette réflexion partagée par les élus et les équipes du syndicat aura permis la définition d'une stratégie d'intervention à long terme avec 3 principaux objectifs pragmatiques « améliorer la qualité des eaux de nos rivières », « protéger la biodiversité de nos bassins versants » et « prévenir du risque inondation ».

Le corollaire à cette stratégie est désormais d'organiser, de structurer le syndicat et d'affirmer et conforter les collaborations avec les partenaires techniques et financiers pour se doter de moyens d'intervention.

C'est dans cet esprit que nous avons souhaité l'arrivée d'un directeur (en milieu d'année 2019) pour initier cette démarche nécessaire.

Pleinement mobilisé pour protéger et restaurer nos rivières, le SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière à travers ses élus, sa direction et ses équipes techniques aborde avec ambitions et motivation ce nouveau programme.



Édito du Directeur



L'instauration de la GEMAPI par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (MAPTAM), conjuguée à la prise de compétence sur des territoires jusqu'à lors considérés en zone blanche (les bassins versants de la Virvée et de la Renaudière) constituent des modifications majeures pour le syndicat.

Le SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière se voit ainsi confronté à une série de mutations nécessitant restructuration, adaptation et planification.

Conscient de ces enjeux, la nouvelle gouvernance a établi une feuille de route pour répondre à ces écueils et porter des projets ambitieux pour la restauration et la conservation de notre patrimoine hydrologique.

Car ce patrimoine hydrologique est omniprésent, il façonne nos paysages par ses méandres et leurs milieux naturels attenants ; les cours d'eau constituent l'identité d'un territoire sur lesquels s'articule l'aménagement du territoire.

L'eau est un patrimoine commun qu'il est nécessaire de préserver par les écosystèmes qu'elle bâtit : les rivières avec leur lit majeur et les diverses zones humides contribuent à limiter les pollutions mais aussi les problématiques d'inondations et de ruissellement.

Les rivières et leurs écosystèmes constituent à ce titre un véritable « indicateur de santé » d'un territoire dressant le constat des pollutions (les eaux ruissèlent sur des kilomètres mais terminent toujours leur course en rivière ou dans les nappes), des atteintes aux trames verte et bleue ou encore des problématiques de ruissellement et d'inondation.

Pour répondre à ces enjeux de territoire, les services du syndicat engagent une véritable mutation pour répondre à une mission d'intérêt général et constituer un appui de terrain pour les collectivités locales.

En conséquence, 2019 fut une année de mise aux normes, de confortement des partenariats avec les financeurs et partenaires institutionnels et de structuration des services.

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID: 033-243301223-20210224-2021_07-DE

La gouvernance

Le syndicat du Moron est un syndicat mixte fermé, formé par accord entre les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres :

- Communauté de communes du Grand Cubzaguais,
- Communauté de communes de Blaye
- Communauté de communes Latitude Nord Gironde,
- Communauté de communes du Fronsadais









Le bureau exécutif a pour rôle d'assurer le fonctionnement quotidien du syndicat et de préparer les décisions qui seront prises en Conseil Syndical.

La composition du bureau au 01 janvier 2019 jusqu'au 04 avril 2019 était la suivante :

- Président : Monsieur Jean-Pierre DOMENS
- 1er Vice-Président : Madame Célia MONSEIGNE
- 2ème Vice-Président : Monsieur Raymond RODRIGUEZ
- 3ème Vice-Président : Monsieur Christophe VACHER

La composition du bureau au 05 avril 2019 était la suivante :

- Président : Monsieur Pierre JOLY
- 1er Vice-Président : Monsieur Raymond RODRIGUEZ
- 2ème Vice-Président : Madame Marie-France REGIS
- 3ème Vice-Président : Monsieur Jean-Louis BAURI

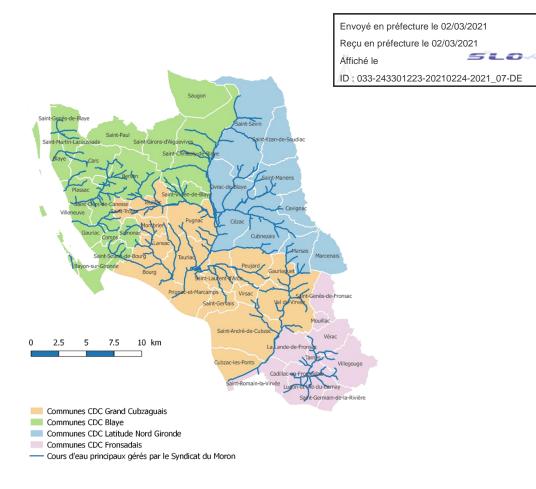


Fig 1. Territoire d'intervention du SGBV et périmètres des CDC membres

Les Élus – Membres du conseil syndical (au 05 avril 2019)

Pour le Grand Cubzaguais Communauté de communes

- Monsieur AREVALO Louis
- Monsieur GRAVINO Bruno
- Monsieur JEANNET Serge
- Monsieur JOLY Pierre
- Monsieur MERCADIER Armand
- Madame MONSEIGNE Célia
- Monsieur POTIER Patrice
- Monsieur ROUX Jean
- Madame SAEZ Catherine

Pour la communauté de communes de Blaye

- Monsieur DUEZ Jean-Pierre
- Monsieur GAYRARD Hervé
- Monsieur MARGUERITTE Bernard
- Monsieur PAGE Éric
- Monsieur RODRIGUEZ Raymond



Monsieur ROTURIER Jacky

> Pour la communauté de communes Latitude Nord Gironde

- Monsieur BAURI Jean-Louis
- Madame BERNY Béatrice
- Monsieur LESUR Christophe
- Monsieur GRAVELAT Claude

Pour la communauté de communes du Fronsadais

- Monsieur BAYARD Jean-Marie
- Madame REGIS Marie-France

Le SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière

Le syndicat de gestion des bassins versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière est un syndicat mixte fermé composé de 4 communautés de communes : la communauté de communes de Blaye, du Fronsadais, du Grand Cubzaguais et Latitude Nord Gironde.

L'ensemble du territoire d'intervention du syndicat couvre un total de 53 communes (près de 50 000 hectares) pour 9 bassins versants totalisant environ 342 km de cours d'eau auxquels s'ajoutent des linéaires d'Esteys.

Tableau 1. Linéaire des cours d'eau entretenus par le syndicat

Le Moron et ses affluents	177, 90 km
Le Brouillon	24, 82 km
Le Gadeau	5, 09 km
Le Saugeron	6, 73 km
Le Brias	6, 42 km
Le Mangaud	35, 88 km
Le Grenet	10, 63 km
La Virvée	45, 83 km
La Renaudière	29, 06 km
Total	342, 36 km

La carte ci-après détaille le territoire d'intervention du syndicat par bassin versant.

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

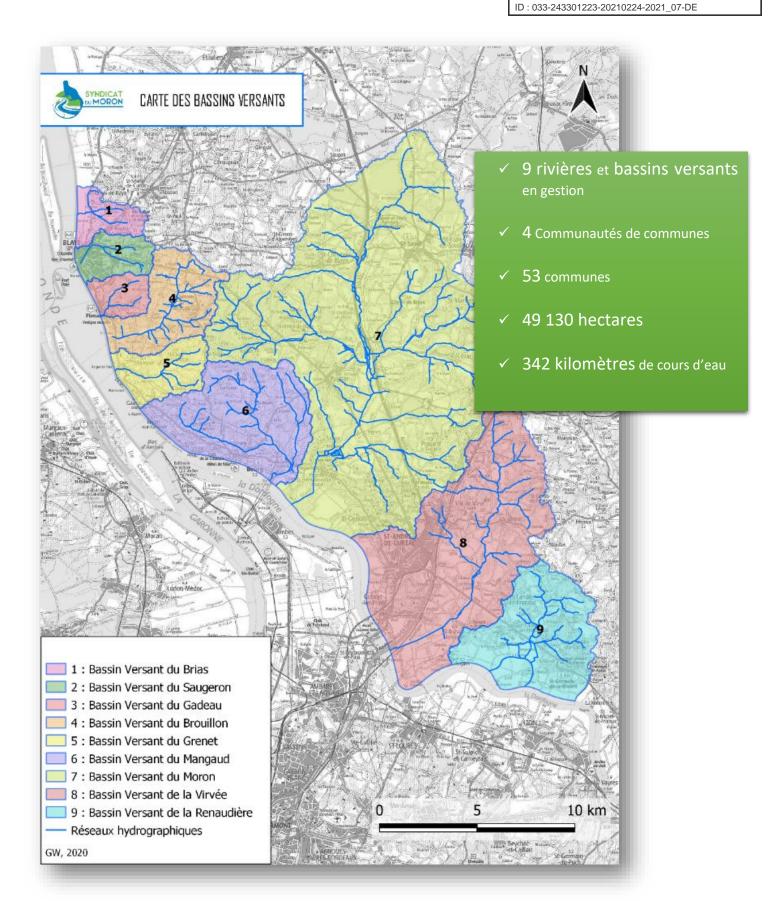


Fig 2. Carte des bassins versants du syndicat

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID : 033-243301223-20210224-2021_07-DE

Organigramme des services

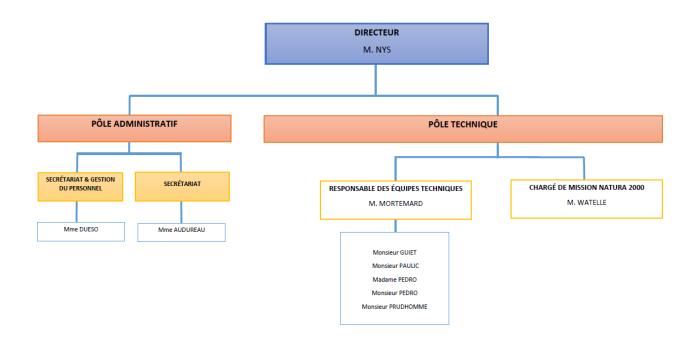


Fig 3. Organigramme 2019 du SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière

Les compétences du SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière

Le Syndicat a pour objet la gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants suivants :

- La Virvée
- Le Moron
- Le Mangaud et les Marguerittes
- Le Grenet
- Le Brouillon
- Le Gadeau
- Le Saugeron
- Le Brias Maransin
- La Renaudière

Cette compétence comprend les missions définies aux items 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement qui relèvent de la GEMAPI assumées au titre de l'intérêt général parallèlement aux obligations imposées aux propriétaires :

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID: 033-243301223-20210224-2021_07-DE

- 1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 8°) La protection et la restauration des sites des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Son action intègre également :

- l'exécution des mesures et des préconisations définies dans le cadre Natura 2000,
- la sensibilisation, la communication et la promotion auprès de tous types de publics concernant la gestion de l'eau et les milieux aquatiques.

Orientation I : Définir et engager une stratégie d'intervention

La prise de compétence du syndicat sur un territoire bien plus vaste a nécessité la définition d'orientations et d'objectifs stratégiques à long terme. Un débat a été engagé avec les élus du syndicat pour définir une stratégie territoriale adaptée aux nouveaux enjeux du territoire.

1.1 Définition d'une stratégie territoriale

Adoptée le 04 septembre 2019 par les élus du syndicat, la **stratégie d'intervention** porte sur les orientations et objectifs stratégiques suivants :

1 – Améliorer la qualité de l'eau par l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau (selon les critères de la Directive européenne Cadre sur l'eau DCE)

- Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire
- Restaurer la fonctionnalité hydrologique et écologique des cours d'eau et de leurs milieux associés (prairies alluviales, boisements alluviaux ...)
- Améliorer les paramètres biologiques, physico-chimiques et chimiques

2 – Protéger durablement la fonctionnalité et la biodiversité des bassins versants

- Restaurer et développer les continuités écologiques (trames verte et bleue)
- Protéger durablement les espaces naturels à enjeux écologiques
 - Conservation et restauration des zones humides
 - o Protection des espaces naturels à enjeux par des outils règlementaires

3 – Prévenir et réduire le risque d'inondation

Maîtriser la connaissance hydraulique et hydrologique des bassins versants

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID: 033-243301223-20210224-2021_07-DE

- Optimiser les actions conjuguées d'hydraulique et d'hydrologie
- Restaurer les fonctionnalités hydrologiques pour limiter le risque inondation

Pour atteindre les objectifs fixés, le SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière envisage la mise en œuvre des outils et démarches suivants :

Déploiement d'une stratégie d'intervention foncière

- Pour la protection et la conservation des zones humides (tous habitats naturels confondus)
- Pour la protection et la conservation des espaces naturels remarquables

Mise en œuvre d'un programme d'évaluation de la qualité des eaux de rivières

- o Évaluation annuelle de la qualité des eaux de rivière
- Définition d'un programme d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau
- Mise en œuvre d'une « veille écologique » par la mise en place de suivis (faunistiques, floristiques, hydrologiques ...)

1.2 Poursuite de la mise en œuvre des Plans Pluriannuels de Gestion

La mise en œuvre des Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) associée à des Déclarations d'Intérêt Général (DIG) constituent une étape essentielle pour organiser la concertation avec les acteurs de l'eau et définir une programmation pluriannuelle partagée de travaux et d'entretien.

En outre, la DIG est l'outil permettant de légitimer l'intervention du syndicat sur des terrains privés et permet d'engager des dépenses publiques sur des terrains privés répondant à un intérêt général.

Pour assurer une gestion planifiée et cohérente des 9 bassins versants, le Syndicat vise à s'appuyer sur 4 documents cadre :

- Le Plan Pluriannuel de Gestion du Moron
- Le Plan Pluriannuel de Gestion du Mangaud et Grenet
- Le Plan Pluriannuel de Gestion du Blayais (Brouillon, Saugeron, Gadeau et Brias-Maransin)
- Le Plan Pluriannuel de Gestion de la Virvée et de la Renaudière

Plan Pluriannuel de Gestion du Moron (2015-2024)

✓ Opération de démantèlement des « dessableurs »

Au titre de la restauration de la continuité écologique, le PPG du Moron prévoit une action de suppressions des ouvrages faisant obstacle à la continuité piscicole et sédimentaire.

Le syndicat a organisé en fin d'année 2019 un COPIL avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers concernés par cette opération.

Une méthodologie d'intervention et de suivis a été arrêtée par les membres du COPIL.

Une programmation de démantèlement pluriannuelle a été définie.





Fig 4. Dessableur « D2 » sur le Moron

Fig 5. Dessableur « D4 » sur le Moron

✓ Gestion et entretien de la ripisylve

Les équipes du syndicat sont intervenues en 2019 sur les secteurs suivants :

- Les sous-bassins du Bourdillot, Barbefer, Penaud
- Les 4 affluents nord-ouest en rive gauche du Moron
 - Le Pas de la Gâche
 - Le Chauvin
 - Le Bavolier
 - Le Coffin
- Le bassin du Bourdillot-Barbefer-Penau
- Linéaires total des 4 affluents nord

Cours d'eau	En mètres linéaires de cours d'eau	En mètres linéaires de berges
Bourdillot-Barbefer-Penau	10 330	20 660
Les affluents et sous-affluents du Barbefer	15 465	30 930
Le Pas de la Gâche	3 320	6 640
Le Chauvin	2 950	5 900

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID: 033-243301223-20210224-2021_07-DE

Le Bavolier	3 200	6 400
Le Coffin	5 315 14 785	10 630 29 570
TOTAL	40 580 m l	81 160 m l

Les équipes du syndicat ont réalisé simultanément différentes actions de gestion et d'entretien de la ripisylve selon les nécessités de terrain :

- ✓ Reprise de berges par fascines ou boutures,
- ✓ Immobilisation et/ou élimination d'embâcles,
- ✓ Opération d'abattages,
- ✓ Opération de débroussaillage,
- ✓ Collecte de déchets

✓ Diversification des écoulements

Les travaux de recalibrage du Moron dans les années 70-80 suivis de la pose des « dessableurs » ont considérablement perturbé l'équilibre et le fonctionnement hydrologique de la rivière.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, les équipes du syndicat ont réalisé en 2019 une série d'aménagements afin de diversifier la nature des écoulements du Moron. Ces opérations ont pour objectifs de restaurer l'hydromorphologie du cours d'eau et des habitats pour la Faune aquatique.

Les aménagements de diversification des écoulements visent ainsi à réduire la section du cours d'eau par resserrement du lit mineur, à créer des zones d'accélération pour désensabler le cours d'eau et créer des habitats pour la Faune aquatique (aménagements piscicoles).

Secteur d'intervention : Le Moron, aux abords et en aval de sa confluence avec le Penaud (Pugnac /Cézac, lieux-dits de Conil – Les Coureaux). Cette portion du Moron est un peu moins touchée par les assecs, car elle réceptionne les eaux épurées de la STEP de Conil.

En 2019, l'équipe a repris l'ensemble des déflecteurs construits sur cette portion du linéaire depuis 4 ans. Puis elle en a bâtis d'autres plus en aval, en concertation avec la Fédération départementale de pêche.



Fig 6. Réalisation d'un aménagement pour la diversification des écoulements

Le suivi après travaux a permis de constater l'effet positif des aménagements. Un chenal préférentiel se dessine.



Fig 7. Effet des aménagements après travaux.

✓ Restauration des conditions d'écoulement au pont de Conil

Sous le pont de Conil sur le Moron, limitrophe Pugnac/Cézac, l'arche en rive droite était obstruée à environ 50 % de sa capacité.

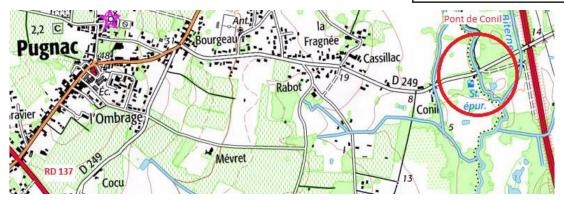


Fig 8. Localisation du pont de Conil

Les Services de la Police de l'Eau ont donné un accord de principe pour que le syndicat engage une action d'entretien concernant ce nœud hydraulique :

- En gommant l'atterrissement en amont et sous l'arche;
- En contrôlant le développement de la végétation et en déstructurant l'atterrissement aval.

L'équipe en régie a assumé la coupe des ligneux.

Le marché de travaux de gré à gré a été attribué à l'entreprise « La Bourquaise TP » suite à une consultation.

Les travaux de désensablage ont été effectués la première quinzaine en novembre 2019.





Fig 9 et 10. Situations avant/après travaux en aval du pont de Conil

✓ Interventions ponctuelles 2019

La régie technique est intervenue ponctuellement en différents points :

- Entretien régulier des abords des portes à flots, du poste de vanne de la Cafourche et du clapet de Magrigne (3 passages)
- Nettoyage annuel des limons colmatant la surface des portes à flots (1 passage)
- Élagage et coupe de pied plus appuyés vis-à-vis de la végétation présente aux abords des ponts, pour une meilleure visibilité
- Gestion des espèces exotiques envahissantes :
 - Arrachage de jussie
 - Arrachage de jeunes plants d'érable négundo tout au long de l'année par les agents au fur et à mesure de leur progression en entretien de cours d'eau
 - Nettoyage du Cablanc envahi par de l'Ache faux-cresson dans le village de Saint-Laurent-d'Arce
- Actions ponctuelles suite à des informations transmises par des élus ou riverains
- Débitage occasionnel d'arbres à problème ou démontage d'embâcles sur signalisation de particuliers ou de mairies.



Fig 11. Exemple d'intervention aux portes à flots du Moron



Synthèse des activités de la régie sur le bassin versant du Moron

Interventions	Nombres de jours	%
Travaux d'entretien de la ripisylve sur le Moron	104	46.2
Travaux d'entretien de la ripisylve sur l'affluent de la Marzelle	24	10.7
Travaux d'entretien de la ripisylve sur l'affluent du Peujais	12	5.3
Actions ponctuelles	9	4
Surveillances / interventions à caractères d'urgence sur sites vulnérables	7	3.1
Confection d'aménagements piscicoles / restauration berges	35	15.6
Divers, imprévus, demandes de municipalités	22	9.8
Entretien du matériel	12	5.3
Total jours	225 j	100 %

Plan Pluriannuel de Gestion du Mangaud et du Grenet

Des réunions d'échanges ont eu lieu entre le syndicat et le bureau d'études chargé de la réalisation du PPG et de la DIG pour le Mangaud et Grenet suite à un important retard dans l'accomplissement de la prestation.

Le bureau d'études s'est engagé sur un calendrier opérationnel et une date de remise des documents finalisés pour le premier semestre 2020.

Dans l'attente du PPG et de la DIG, le syndicat est tout de même intervenu sur des entretiens à caractère d'urgence (affluent de Lalibarde à Bourg).

Plan Pluriannuel de Gestion du Blayais (Brouillon, Gadeau, Saugeron et Brias-Maransin)

Le syndicat a lancé au deuxième semestre 2019 un marché à procédure adaptée pour la réalisation du Plan Pluriannuel de Gestion du Blayais et de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

3 bureaux d'études ont répondu à ce marché. Le bureau d'études SEGI en groupement avec AQUABIO (pour les analyses de la qualité des eaux) et BIOTOPE (pour les inventaires naturalistes) a été retenu pour cette prestation.

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID: 033-243301223-20210224-2021_07-DE

La phase de diagnostic démarrera en début d'année 2021.

<u>Plan Pluriannuel de Gestion de la Virvée et de la Renaudière</u>

Pour répondre à la prise de compétence des bassins versants de la Virvée et de la Renaudière, le syndicat a déposé en 2019 un dossier de demande de financement pour la réalisation d'un Plan Pluriannuel de Gestion des deux bassins versants.

Orientation II: restructurer l'organisation du syndicat au regard des besoins nouveaux

Le syndicat aura connu en 2019 une période de transition amenant de profonds changements d'organisation de la structure.

La mise en place d'une nouvelle gouvernance conjuguée à l'arrivée d'un directeur en milieu d'année auront permis de définir des orientations fortes en matière de restructuration et d'organisation du syndicat.

Ainsi, le syndicat s'est doté d'un local technique pour accueillir la régie technique et l'ensemble du matériel. Le local technique se situe sur la commune de Villeneuve.

La volonté de restructuration du syndicat aura porté sur deux axes majeurs :

- Une identification des besoins par un état des lieux (matériels et moyens humains)
- Une mise en conformité de l'établissement en matière de règlementation, d'hygiène et de sécurité,

2.1 Identification des besoins – Mise en place d'un audit interne

L'adoption d'une stratégie d'intervention aura permis d'identifier et de clarifier les besoins en termes de missions et d'organisation du syndicat.

Un audit interne a été engagé par le Directeur pour dresser un état des lieux du syndicat.

L'audit aura permis de mettre en lumière plusieurs points importants :

- La nécessité de mise en conformité avec la règlementation en matière d'hygiène et de sécurité,
- Des besoins en matériels (obsolescence de divers matériels)
- La nécessité de créer une mission « zones humides »,
- La nécessité de déployer des renforts sur les moyens humains

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID: 033-243301223-20210224-2021_07-DE

- Renfort sur le pôle administratif
- o Renfort par le recrutement d'un second technicien rivière
- o Renfort pour la création d'une mission « zones humides »

2.2 Mise en conformité en matière de règlementation, d'hygiène et de sécurité

Le syndicat a engagé un important travail de refonte en matière d'hygiène et de sécurité.

Un rapprochement a été engagé avec le Centre de Gestion de la Gironde en vue d'engager un partenariat. Une convention partenariale est prévue en 2020.

Le syndicat s'est doté d'un **Document Unique sur l'Évaluation des Risques**, réalisé en interne et validé par le Centre de Gestion. Cet important travail aura permis d'identifier les lacunes et les besoins pour une mise en conformité de la structure.

Un plan d'actions opérationnel a été établi pour engager une action planifiée corrective.

Le syndicat a également établit un registre de santé et de sécurité au travail (validé par le centre de gestion) et un registre de signalement d'un danger grave et imminent (validé par le centre de gestion).

Une réflexion a été également engagée pour mettre en place un assistant de prévention dans la structure et se poursuivra sur 2020.

Par ailleurs, le syndicat aura mis en place une série de procédures pour respecter la règlementation en vigueur, notamment la mise en place d'autorisations de conduite pour l'ensemble des agents accompagnée par une procédure relative aux ordres de mission (permanent et temporaire).

Le syndicat s'est aussi attaché à élaborer un règlement intérieur du personnel.

Orientation III: Protéger durablement les cours d'eau et la biodiversité

3.1 Améliorer les connaissances écologiques

Une réflexion a été menée pour engager une démarche de « veille écologique » dont l'objectif sera de pouvoir évaluer la qualité et la richesse des milieux naturels, notamment au regard des actions menées par le syndicat.

Cette action sera poursuivie en 2020 afin d'établir une méthodologie.

Appel à projet Cistude

Le syndicat a candidaté à un appel à projet de la DREAL « études et suivis scientifiques Natura 2000 ».

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le



Le dossier de candidature proposé par le syndicat intitulé « De la Seugne au Moron : confirmer la présence de la Cistude d'Europe pour préfigurer la reconnexion de populations interdépartementales » a été retenu.

Ce projet entend confirmer, en coordination avec l'association Cistude Nature, la présence de la Cistude d'Europe sur 3 sites Natura 2000, dans un axe Nord-Sud, en territoire interdépartemental. Cette première étape pourrait permettre à terme d'amorcer un futur projet de reconnexion des populations entre elles, et entre les sites, dans un objectif d'amélioration de l'état de conservation de l'espèce.

Un suivi écologique en partenariat avec deux autres sites Natura 2000 (Haute vallée de la Seugne et les landes de Montendre) sera donc engagé en 2020 pour tenter de confirmer la présence de la Cistude d'Europe sur le bassin versant du Moron.



Fig 13. Cistude d'Europe détectée lors d'un suivi scientifique

3.2 Natura 2000 « vallée et Palus du Moron »

Fiche d'identité du Site Natura 2000

- 25 actions
- 947 hectares
- 19 espèces d'intérêt communautaire et 9 habitats naturels d'intérêt communautaire
- 13 communes
- 80% de financement État et 20% d'autofinancement, pour le poste d'animateur Natura 2000
- Président du Comité de Pilotage : Pierre JOLY

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le



√ Charte Natura 2000

Le Syndicat n'a pas été sollicité en 2019, dans sa mission d'accompagnement à la signature de chartes Natura 2000.

✓ Contrats Natura 2000

Le Syndicat n'a pas été sollicité en 2019, dans sa mission d'accompagnement à la signature de contrats Natura 2000. Pour rappel, 1 Contrat Natura 2000 est toujours en cours, porté par la *Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde* sur près de 9,20 ha depuis 2017, et ciblant 2 actions du DOCOB, et plusieurs espèces d'intérêt communautaire.

✓ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Le Syndicat, dans sa mission d'aide à la contractualisation, a permis la concrétisation d'un nouveau dossier MAEC en 2019, sur près de 30,00 ha, ciblant 1 MAEC.

En 2019, **près de 20**% de la superficie initiale du site Natura 2000 bénéficie d'un engagement en MAEC.

√ Évaluations d'incidences Natura 2000

Le Syndicat a été sollicité en 2019, dans sa mission d'assistance à la procédure d'évaluations d'incidences, pour les projets suivants :

Commune	Surface	Projet	Statut de la procédure
Saint-Christoly-de Blaye	-	Aménagement d'un pont	Aménagement en cours
Saint-Savin	-	Aménagement d'un pont	Aménagement en cours
Pugnac/Civrac de Blaye	6.00 ha	Plantations (peupleraie sur prairie)	Aucune réponse du porteur suite à la demande de complément de la DDTM
Site Natura 2000 ciblé en globalité	5.7 ha	Recherche de compensation à la réalisation d'un parc d'activités	Compensation ciblée hors site Natura 2000, en cours
Saint-Christoly-de Blaye		Implantation d'un parc de loisirs	Demande de certificat d'urbanisme en cours

✓ Comité de pilotage

Le Syndicat, dans sa mission de validation des étapes successives de la démarche, a organisé le 4ème Comité de Pilotage le 13 décembre 2019, à Bourg sur Gironde, au siège du Syndicat du Moron.

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le



Ce Comité de Pilotage (COPIL), présidé par M. Pierre JOLY a permis de réunir les membres disponibles du COPIL, de présenter le bilan d'animation et le prévisionnel des actions à venir. L'ensemble, soumis à validation, a reçu un avis favorable des membres du COPIL.

✓ Brochure Natura 2000

Le Syndicat du Moron a réalisé une brochure en 2015 permettant de présenter la démarche Natura 2000 sur le territoire concerné. **Deux-mille exemplaires** ont été édités et sont toujours en cours de diffusion.

✓ Mise à jour du DOCOB

Le DOCOB du site Natura 2000 FR 7200685 « Vallée et Palus du Moron » est entré dans sa phase d'animation depuis 2015, soit 5 années. Le DOCOB prévoyait une animation sur 5 ans. Si le DOCOB permet toujours en l'état d'initier des actions cohérentes et pertinentes dans l'emprise du site, une mise à jour du DOCOB à moyen terme, en cohérence avec les stratégies à venir du Syndicat, pourrait être pertinente. L'initiation de sa mise à jour a fait l'objet d'un consensus lors du dernier Comité de Pilotage, en concertation avec les services instructeurs (DDTM Gironde et DREAL).

3.3 Démarche de protection et de valorisation des zones humides

Le syndicat s'est engagé dans une démarche de projet visant à améliorer la connaissance sur les zones humides de sorte à mieux les protéger.

En effet, ces écosystèmes fragiles et menacés présentent de multiples intérêts pour la régulation des crues, le soutien à l'étiage des cours d'eau, l'amélioration de la qualité des eaux par épuration et abritent un cortège d'espèces spécifiques dont nombre sont protégées ou considérées comme patrimoniales (Loutre d'Europe, Cistude d'Europe, Cuivré des marais ...).

Pour toutes ces raisons, le syndicat vise à engager une étude globale sur les zones humides portant sur l'ensemble des bassins versants dont il a la gestion afin d'améliorer les connaissances (identification cartographique, données naturalistes) et engager à la suite une action de préservation en concertation avec les collectivités.

Le syndicat du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière s'est engagé au titre de sa stratégie d'intervention le 04 septembre 2019 à mettre en œuvre une démarche de projet de territoire afin de valoriser et protéger durablement les zones humides de son territoire.

Échelonnée sur le long terme, la démarche de projet porte sur des étapes successives de réalisation :

Inventaire par phase (bassin versant), des zones humides du territoire et production d'une cartographie au 1/5 000ème (l'étude sera lancée au 2ème semestre 2020),

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le



- Suivis écologiques (chimiques, hydrologiques, faunistiques et floristiques) permettant d'évaluer l'état de conservation des zones humides,

Observatoire de la biodiversité : état de conservation des espèces.

- Bancarisation des données naturalistes acquises dans le cadre d'un observatoire de la biodiversité,
- Mise à disposition des données aux communautés de communes et communes pour une intégration de l'enjeu zones humides dans les documents d'urbanisme,
- Déploiement d'une politique foncière de préservation des zones humides multiacteurs,
- Mise en œuvre d'une gestion conservatoire participative des espaces naturels acquis animée par le syndicat.

En parallèle à ces actions, afin de mieux connaître les zones humides de son territoire, le syndicat vise à réaliser une pré-localisation et un inventaire des zones humides.

Ce travail sera réalisé en 4 tranches selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Tranche 1 : Bassin versant du Moron (19 communes)
 - o Phase 1 : Pré localisation des zones humides (deuxième semestre 2020)
 - o Phase 2 : Inventaire des zones humides (premier et deuxième semestre 2021)
- Tranche 2 : Bassins versants de la Virvée et de la Renaudière (15 communes)
 - Phase 1 : Pré localisation des zones humides (deuxième semestre 2020)
 - Phase 2 : Inventaire des zones humides (premier et deuxième semestres 2022)
- Tranche 3: Bassins versants du Brouillon, Mangaud et Grenet (7 communes)
 - Phase 1 : Pré localisation des zones humides (deuxième semestre 2022)
 - Phase 2 : Inventaire des zones humides (premier et deuxième semestres 2023)
- Tranche 4: Bassins versants du Gadeau, Saugeron et Brias-Maransin (12 communes)
 - o Phase 1 : Pré localisation des zones humides (deuxième semestre 2023)
 - o Phase 2 : Inventaire des zones humides (premier et deuxième semestres 2024)

Il s'agit de cartographier les zones humides en se basant sur l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

3.4 Favoriser les liens entre population et nature

Nombre d'interventions pédagogiques en 2019 : 7

Les animations et projets pédagogiques

Le Syndicat, dans sa mission de sensibilisation du public, a élaboré un projet pédagogique avec le Centre de Formation Multi-Métier (CFM) de Reignac et le Centre de Formation Agricole (CFA) de Pugnac (6 animations).

3 animations de sensibilisation grand public ont également été proposées sur la commune de Saint-Savin.

Chantiers nature

Le Syndicat a élaboré un projet pédagogique et partenarial avec les jeunes du PRIJ de Saint-André-de-Cubzac le 30 octobre 2019. Six jeunes munis d'outils manuels (scies, sécateurs) ont permis de rouvrir partiellement une cariçaie du site Natura 2000 (600m2), favorable au papillon Cuivré des Marais.



Fig 13. Cuivré des marais (Lycaena dispar)

Affiché le

Orientation IV : Améliorer la visibilité et la notoriété du syndicat

4.1 Confortement et développement des partenariats

Les partenaires financiers

Des rencontres techniques ont eu lieu avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental de la Gironde et le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine afin d'aborder les projets en cours et avenirs ainsi que les modalités de financement des actions.

La SAFER

Rencontre avec la SAFER en vue d'établir un projet de partenariat relatif à la politique de préservation foncière du syndicat.

Le Forum des Marais Atlantiques

Partenariat engagé avec le Forum des Marais Atlantiques pour la préparation du cahier des charges de l'étude « inventaire des zones humides ».

4.2 Développement d'une stratégie de communication

Le syndicat du Moron a lancé en fin d'année 2019 une consultation pour la création d'un logo, d'une charte graphique et d'un site internet.



Fig 14. Logo du Syndicat du Moron

Un site internet sera accessible en 2020 : www.syndicatdumoron.fr



Fig 15. Projet de site internet du syndicat du Moron (www.syndicatdumoron.fr)

Orientation V : conforter la structuration et la vision prospective du syndicat

Pour conforter la structuration du syndicat en matière de dépenses publiques, le syndicat du Moron aura mis en œuvre une série de marchés publics avec l'appui des services de la communauté de communes Latitude Nord Gironde.

o Marché de Prestation d'émission de cartes d'achats

Le syndicat a lancé en fin d'année 2019 une consultation pour se doter de cartes achats afin de répondre aux besoins d'achat en carburants et petites fournitures d'entretien.

 Marché de création d'un logo d'établissement, d'une charte graphique et d'un site internet avec mise en ligne

Voir paragraphe 4.2

 Marché pour la réalisation du Plan Pluriannuel de Gestion des bassins versants du Brias-Maransin, du Saugeron, du Gadeau et du Brouillon

Le syndicat a travaillé à la préparation d'un marché public pour la réalisation d'un Plan Pluriannuel de Gestion pour les cours d'eau du Blayais.

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le



Le marché a été notifié le 25 novembre 2019. Le bureau d'études retenu est « SEGI » en groupement avec Biotope pour les inventaires naturalistes et Aquabio pour les suivis de la qualité des eaux.

Bilan financier

Fonctionnement

Dépense	413 600.37 euros
Recettes	473 118.45 euros
Excédent de clôture	61 789.97 euros

Investissement

Dépense	116 633.09 euros
Recettes	56 602.14 euros
Excédent de clôture	228 956.03 euros

Revue de presse 2019

Le Syndicat, dans sa mission de communication, a permis la diffusion de 6 articles dans la presse en 2019, rédigés par les correspondants locaux :

Date	Journal	Titre
12 février 2019	Sud-Ouest	Les secrets des amphibiens
01 mars 2019	Haute-Gironde	Vers la saison 3 des aventuriers naturalistes
15 mars 2019	Haute-Gironde	Nouvelle formule pour les aventuriers naturalistes
12 avril 2019	Haute-Gironde	La meilleure amie de la chauve-souris : la vigne
03 mai 2019	Haute-Gironde	Les aventuriers naturalistes font le bilan
08 novembre 2019	Haute-Gironde	Les jeunes entretiennent les zones humides

Bourg et ses environs

Pour Émeline Dupont, animatrice au Prij, outre de mater

Pour Émeline Dupont, animatrice au Prij, outre de maintenir le cuivré des marais sur la zone et de sensibiliser les jeunes à la biodiversité, l'enjeu est de préparer ce prochain festival Echo Eco, qui sura lieu les 23 et 28 novembre prochains à Seint-André, Ce seront deux Journess à destination des jeunes, consacrées à l'écologie de façon à la fois ludique et sérieuse. Opérations propraté, escape game, graffitt, troc, conférence, films, coups de gueule et échanges seront au programme. Revenons à Prignac : nos six participants ont vu la photo du fameux cuivré des marais, ils ont travallé dur pour sa protection, mais ils ne l'ont pas encore observé dans a natura. Il est évident que l'an prochain, une des premières animations nature, aux begux jours, lui sera consacrée, et ils sont impatients.



Les jeunes entretiennent Blochotes les zones humides



PRIGNAC-ET-MARCAMPS.

Mercredi 30 octobre, six jeunes du Prij (Point renconte information ieunesse) du Cubzaquals entretenalent la prairie humide sur la zone naturelle du Moron

ne belle façon d'occuper ses vacances. Six jeunes de Saint-André et Bourg ont participé le 30 octobre à un éco-chantier sur la zone naturelle du Moron.

l s'agissalt de limiter l'invesion par les saufes et les frênes de la prairie humide qui constitue l'essentiel du marais qui occupe les rives du

Moron. Certes, l'évolution naturelle d'une telle prairie va vers une reforesta-

tion progressive, mais il convient ici de préserver la biodiversité, en maintenant notamment l'habitat d'un-papillon rare et protégé, le cuivré des marais. C'est ce «qu'expliquaient les six adolescents qui ont déblayé 600 m² d'arbres, avec le concours de Gauthier Wattelle, chargé de mission Natura 2000. Vallée et Palus du Moron », du syndicat de gestion des bassins versants du "Moron, Blayais, Virvée et Renaudière, et de Corentin Sauvaget, qui a proposé une série d'animations nature variées tout le long de l'année. Il y a eu une sortie orchidées, une journée de ramassage de déchets, du land art flottent, une balade au crépuscule.

Eco. La mairie de Prignac et-Marcamps, propriétaire de la zone naturelle est également partenaire de l'opé ration, ainsi que le Conseil dépar temental de la Gironde.

BOURG

Amélioration de l'habitat

L'Opah (opération programmée d'amélioration de l'habitat) orga-nise des permanences jusqu'eu 31 décembre sur rendez-vous auprès de 5oliha au 05,5633888 le lundi matin 9h-12h à Bourg.

GAURIAC

Nous voulons des coquelicots

Les soutiens de la démarche « Nous voulons des coquelicots » militant pour l'arrêt de l'utilisation des pes-ticides de synthèse sont appelés à se réunir le vandredi 8 novembre à 18h30 devant la mairie.

Atelier théâtre

Organisé par la compagnie Imagine, pour les collégiens et Iycéens à la salle de La Gabare tous les Lundis de 1744 § a 1946.5 Contact : 06 66 29 43 17. Adhésio 15 €/an - cotisation : 26€/mois,

LANSAC

Randonnées

Organisées par l'association des Organisees par l'association des Randos de Lensac : Vendredi 8 novembre à Saint-Martin-la-Caussade, départ de la salle des fêtes à 8h30, 8 et 12km. Vendredi 15 novembre à Saint-Christoly, départ du restaurant du lac à 8h30, 8 et 12km. Contact : 07 88 06 40 75, www.randolansac.sitew

PRIGNAC-ET-MARCAMPS

AOL Danse

PUGNAC

Permanences Relais

Permanences Relais
L'association Relais accompagne
los demandeurs d'emploi dans
leur parcours d'insprition professionnelle. Permanence de Jessy
Michaud le mardi de 9130 à 12/30
de 14/30 à 16/30 au centre culturel. Relais facilite le gestion administrative et la gestion du personel pour les utilisateurs
(entreprises, collectivités, associations, bailleurs, particuliers...) au
cours de la mise à disposition de
personnel. Rendez-vous par tél
au 106 46 15 33 57 ou par mail
permanences@relaisemploi33.fr

SAMONAC

Circulation

La réalisation des travaux de sécu-risation du carrefour de Tourteau se déroule sur une période de 8 semaines à compter du 21 octobre avec mise en place de déviations.

Relax'action

Ateliers de relaxation pour enfants et parents, détente, blen être, relaxation, à partir de 3 ans. Tous les mardis de 18h à 19h au local de la Clef des champs 1bis rue des Gombauds, Adhésion : 256+136/ mois. Tól : 05 57 68 39 39

BAYON

Mairie

Ouverture de la mairie le 9 novembre à la place du 2 novembre. En cas d'urgence, un élu est joignable au 06 72 52 65 29.

Saint-Savin et ses environs

Jean-François Chérel

21

Vers la saison 3 des **Aventuriers Naturalistes**

HAUTE-GIRONDE.

Après les loutres. les libellules et les papillons, les aventuriers naturalistes de Natura 2000 et d'Argiope partent en 2019 à la recherche des amphibiens

aventure a déjà trois ans. Partant du principe que dixpaires d'yeux y voient mieux que deux, Gauthier Watelle, chargé de mission Natura 2000 pour le syndicat de gestion des bassins-versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière, et Yannig Bernard, président de l'association Argiope, invitalent dès 2017 le public à leur donner un coup de main, ou plutôt un coup de jumelles, dans leur travail de repérage et de recensement d'es-

reperage et de recensement d'es-pèces animales protégées. Les premières sorties participa-tives s'intéressaient à la loutre, au culvré des marais (un papillon), à l'agrion de Mercure (une libellulo) et aux chants d'oiseaux. Double avantage : le néophyte bénéficie des connaissances - et des anec-dotes savoureuses - du scientifigue, tout en aidant celui-ci dans sa recherche. Même si les deux lascars savent ouvrir l'œil, et le bon, il ne s'est pas passé une sortie sans



Un crapaud commun lors de la ponte, zo

Les amphibiens et le monde

Cette année, la nuit sera à l'honneur, avec d'abord les amphibiens et leur univers aquatique. Entre les tritons, les salamandres, les cra-pauds et les grenouilles, une dizaine d'espèces sont susceptibles d'être observées au printemps, dont la plupart en danger. Ces sorties spéciales amphibiens

Puis, lorsque le chant des gre- fin de sortie sont indicatifs, ceux-ci nouilles se sera tu, d'autres aven-tures attendront les apprentis naturalistes tout au long de l'année. Le programme est en cours d'élaboration, mais une randon-née de 7 km à Prignac et Marcamps est déjà prévue le samedi 9 mars de 14h30 à 17h30 à la recherche des nids de hérons, cigognes et autres grands oiseaux.

Jean-François Chérel

Afin de faciliter la logistique pour ces quatre premières sorties, il est indispensable de s'inscrire sur natu-ra2000.moron@outlook.fr ou au 06 83 30 07 30. Les modalités pra-

dépendant du nombre de partici-pants, de leur capacité de pistage, et de la météo.

Blochotes

CUBNEZAIS

Assemblée générale

L'assemblée générale constitutive de la future association gestion-naire de l'épicerie solidaire du ter-ritoire Latitude Nord Gironde aura lieu le mardi 5 mars à 18h30 au foyer des jeunes (parking en face du centre médical).

LARUSCADE

Club de lecture

Le club de lecture se retrouvera le ieudi 7 mars à 19h à la biblio

Pêche

L'Association ruscadienne de pêche et loisirs ouvrira la saison de pêche le dimanche 3 mars à 8h au lac des Vergnes avec un lâché de 200kg de truites. Les cartes sont en vente au café-restaurant du centre à Laruscade ou sur place au lac. Carte à l'année: 55€ compre-nant les 5 lâchés de truites. Carte à la journée, jours de lâchés truites: 15€ Carte à la journée, autres jours: 12€. Contact: 06 26 90 39 52.

SAINT-CHRISTOLY Bibliothèque

Fermeture de la Bibliothèque Municipale jusqu'au 6 mars. Réouverture au public le vendredi 8 mars à 16h. Conseil Municipal Réunion du Conseil Municipal à 20h30 à la mairie le mercredi 6